



METRO ANNONCE SES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2024

MONTRÉAL, le 20 nov. 2024 /CNW/ - METRO INC. (TSX: MRU) a annoncé aujourd'hui ses résultats pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, clos le 28 septembre 2024.

FAITS SAILLANTS DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2024

- Trimestre de 12 semaines comparativement à 13 semaines en 2023
- Chiffre d'affaires de 4 938,4 millions \$, en baisse de 2,6 % et en hausse de 5,7 % sur la base de 12 semaines en 2023
- Chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ en hausse de 2,2 %
- Chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ en hausse de 5,7 %
- Bénéfice net de 219,9 millions \$, en baisse de 1,0 % et bénéfice net ajusté⁽¹⁾ de 226,5 millions \$, en baisse de 1,0 %
- Bénéfice net dilué par action de 0,98 \$, en hausse de 2,1 % et bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de 1,02 \$, en hausse de 3,0 %
- Transfert vers la dernière phase de notre centre de distribution de produits frais automatisés à Toronto terminé

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2024

- Exercice de 52 semaines comparativement à 53 semaines en 2023
- Chiffre d'affaires de 21 219,9 millions \$, en hausse de 2,4 % et en hausse de 4,4 % sur la base de 52 semaines en 2023
- Bénéfice net de 931,7 millions \$, en baisse de 8,5 % et bénéfice net ajusté⁽¹⁾ de 972,9 millions \$, en baisse de 3,3 %
- Bénéfice net dilué par action de 4,11 \$, en baisse de 5,5 % et bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de 4,30 \$, stable par rapport à l'an dernier
- Programme de modernisation de la chaîne d'approvisionnement complété avec succès

	Exercices financiers					
	2024	%	2023	%	Variation (%)	
(en millions de dollars, sauf le bénéfice net par action)	(12 semaines)		(13 semaines)			
Chiffre d'affaires	4 938,4	100,0	5 071,7	100,0	(2,6)	
Bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeur d'actifs	459,6	9,3	448,0	8,8	2,6	
Bénéfice net	219,9	4,5	222,2	4,4	(1,0)	
Bénéfice net dilué par action	0,98	--	0,96	--	2,1	
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	226,5	4,6	228,8	4,5	(1,0)	
Bénéfice net dilué par action ajusté ⁽¹⁾	1,02	--	0,99	--	3,0	

	Exercices financiers					
	2024	%	2023	%	Variation (%)	
(en millions de dollars, sauf le bénéfice net par action)	(52 semaines)		(53 semaines)			
Chiffre d'affaires	21 219,9	100,0	20 724,6	100,0	2,4	
Bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeur d'actifs	1 987,0	9,4	1 969,6	9,5	0,9	
Bénéfice net	931,7	4,4	1 018,8	4,9	(8,5)	
Bénéfice net dilué par action	4,11	--	4,35	--	(5,5)	

Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	972,9	4,6	1 006,6	4,9	(3,3)
Bénéfice net dilué par action ajusté ⁽¹⁾	4,30	--	4,30	--	--

MESSAGE DU PRÉSIDENT

« Notre exercice 2024 s'est terminé par un solide quatrième trimestre, stimulé par une forte croissance du chiffre d'affaires comparable dans les secteurs de l'alimentation et de la pharmacie, qui s'ajoute à une très forte performance l'an dernier. Nos résultats en cette année de transition ont répondu à nos attentes et se positionnent bien par rapport aux directives fournies l'an dernier. Maintenant que le transfert vers la dernière phase de notre centre de distribution de produits frais automatisés à Toronto est terminé, nous avons franchi l'étape finale de notre investissement de près d'un milliard \$ sur 7 ans dans la modernisation de notre chaîne d'approvisionnement, nous permettant de poursuivre notre croissance et de gagner en efficacité. Enfin, notre programme de récompenses MOI a été lancé avec succès en Ontario à la fin d'octobre, et nous sommes très satisfaits de la réponse des clients à ce jour, avec plus de 1 000 000 de nouveaux membres en un peu moins de quatre semaines », a déclaré Eric La Flèche, président et chef de la direction.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre de l'exercice 2024, clos le 28 septembre 2024, a atteint 4 938,4 millions \$, en baisse de 2,6 % comparativement au chiffre d'affaires du quatrième trimestre de 2023, et en hausse de 5,7 % sur la base de 12 semaines en 2023, attribuable à la hausse du chiffre d'affaires dans notre réseau de détail cette année et à l'impact négatif d'un conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto au quatrième trimestre de 2023. Notre inflation alimentaire était légèrement supérieure à l'IPC déclaré pour les aliments achetés en magasin de 1,7 %.

Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ a été en hausse de 2,2 % au quatrième trimestre de l'exercice 2024 (6,8 % au quatrième trimestre de 2023). Les ventes alimentaires en ligne⁽¹⁾ ont augmenté de 27,6 % par rapport à la période de 12 semaines comparable de l'année dernière (116,0 % au quatrième trimestre de 2023). Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ a connu une hausse de 5,7 % (5,5 % au quatrième trimestre de 2023), soit une hausse de 6,8 % pour les médicaments d'ordonnance⁽¹⁾ et une hausse de 3,3 % pour les produits de la section commerciale⁽¹⁾, principalement les médicaments en vente libre, les cosmétiques et les produits de santé et beauté.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 a atteint 21 219,9 millions \$ comparativement à 20 724,6 millions \$ pour l'exercice 2023, une hausse de 2,4 %, et en hausse de 4,4 % sur la base de 52 semaines en 2023.

BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL AVANT AMORTISSEMENT ET PERTES DE VALEUR D'ACTIFS

Cette mesure du bénéfice exclut les frais financiers, les impôts, l'amortissement et les pertes de valeur d'actifs.

Le bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeur d'actifs du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 459,6 millions \$ ou 9,3 % du chiffre d'affaires, une hausse de 2,6 % comparativement au trimestre correspondant de l'exercice 2023. Pour l'exercice 2024, le bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeur d'actifs a été de 1 987,0 millions \$ ou 9,4 % du chiffre d'affaires, une hausse de 0,9 % comparativement à l'exercice 2023. L'exercice 2024 comprenait des gains sur cession d'actifs de 6,8 millions \$ comparativement à des gains de 4,2 millions \$ l'an dernier.

Notre taux de marge brute⁽¹⁾ a été de 19,7 % pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, comparativement à 19,5 % et 19,7 % pour les périodes correspondantes de 2023.

Notre pourcentage de charges d'exploitation sur le chiffre d'affaires a été de 10,4 % au quatrième trimestre de l'exercice 2024, comparativement à 10,7 % pour le même trimestre de 2023. En excluant l'impact du conflit de travail l'an dernier, notre pourcentage de charges d'exploitation sur le chiffre d'affaires au quatrième trimestre de l'exercice 2023 aurait été similaire à celui de cette année. Pour l'exercice 2024, notre pourcentage de charges d'exploitation sur le chiffre d'affaires a été de 10,4 % comparativement à 10,2 % en 2023. L'augmentation des charges d'exploitation est principalement liée à la mise en service de notre nouveau centre de distribution automatisé des produits frais et surgelés à Terrebonne et au lancement de la dernière phase de notre nouveau centre de distribution automatisé de produits frais à Toronto.

AMORTISSEMENT

La dépense d'amortissement pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 135,8 millions \$ comparativement à 125,0 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023. Pour l'exercice 2024, la dépense d'amortissement a été de 570,4 millions \$ comparativement à 525,2 millions \$ en 2023. L'augmentation de la dépense d'amortissement est principalement attribuable à la mise en service de notre nouveau centre de distribution automatisé des produits frais et surgelés à Terrebonne et de la dernière phase de notre nouveau centre de distribution automatisé de produits frais à Toronto.

PERTES DE VALEUR D'ACTIFS

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, la Société a comptabilisé des pertes de valeur d'actifs totalisant 20,8 millions \$ découlant de la décision de retirer les magasins Metro de l'Ontario du programme de fidélisation Air Miles® à l'été 2024. Ces pertes de valeur représentent la valeur comptable totale de l'actif au titre du programme de fidélisation.

FRAIS FINANCIERS NETS

Les frais financiers nets pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 ont été de 32,6 millions \$ comparativement à 30,1 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023. Pour l'exercice 2024, les frais financiers nets ont été de 145,7 millions \$ comparativement à 122,6 millions \$ en 2023. La hausse est principalement attribuable à une augmentation de la dette moyenne et à des intérêts capitalisés moindres liés à nos projets d'automatisation des centres de distribution.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts a été de 71,3 millions \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2024 avec un taux d'imposition effectif de 24,5 % comparativement à 70,7 millions \$ et un taux d'imposition effectif de 24,1 % au quatrième trimestre de l'exercice 2023. Pour l'exercice 2024, la charge d'impôts a été de 318,4 millions \$ comparativement à 303,0 millions \$ pour l'exercice 2023, avec des taux d'imposition effectifs de 25,5 % et 22,9 % respectivement. L'augmentation du taux d'imposition effectif en 2024 est principalement attribuable à la comptabilisation d'un actif au titre des impôts sur les exercices précédents de 40,7 millions \$ au troisième trimestre de l'exercice 2023.

BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE NET AJUSTÉ⁽¹⁾

Le bénéfice net du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 219,9 millions \$ comparativement à 222,2 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023, et le bénéfice net dilué par action de 0,98 \$ par rapport à 0,96 \$ en 2023, en baisse de 1,0 % et en hausse de 2,1 % respectivement. En excluant l'élément spécifique présenté dans le tableau ci-dessous, le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 226,5 millions \$ comparativement à

228,8 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023 en baisse de 1,0 %. Le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 1,02 \$, comparativement à 0,99 \$ en 2023, en hausse de 3,0 %. Au quatrième trimestre de 2023, le conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto a eu un impact défavorable d'environ 27,0 millions \$ après impôts, ou 0,12 \$ par action et la 13e semaine a eu un impact favorable de 27,0 millions \$ après impôts ou 0,12 \$ par action.

Le bénéfice net de l'exercice 2024 a été de 931,7 millions \$ comparativement à 1 018,8 millions \$ pour l'exercice 2023, et le bénéfice net dilué par action de 4,11 \$ par rapport à 4,35 \$ en 2023, en baisse de 8,5 % et 5,5 % respectivement. En excluant les éléments spécifiques présentés dans le tableau ci-dessous, le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ de l'exercice 2024 a été de 972,9 millions \$ comparativement à 1 006,6 millions \$ pour l'exercice 2023, soit une baisse de 3,3 %. Le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de l'exercice 2024 a été de 4,30 \$, représentant le même montant que l'exercice 2023. Au cours de l'exercice 2023, le conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto a eu un impact défavorable d'environ 27,0 millions \$ après impôts, ou 0,12 \$ par action et la 53e semaine a eu un impact favorable de 27,0 millions \$ après impôts ou 0,12 \$ par action.

Ajustements au bénéfice net et au bénéfice net dilué par action (BPA)⁽¹⁾

	2024		2023		Variation (%)	
	(12 semaines)		(13 semaines)			
	Bénéfice net (en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)	Bénéfice net (en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)	Bénéfice net	BPA dilué
Selon les états financiers	219,9	0,98	222,2	0,96	(1,0)	2,1
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu, net d'impôts de 2,4 \$	6,6		6,6			
Mesures ajustées ⁽¹⁾	226,5	1,02	228,8	0,99	(1,0)	3,0

	2024		2023		Variation (%)	
	(52 semaines)		(53 semaines)			
	Bénéfice net (en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)	Bénéfice net (en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)	Bénéfice net	BPA dilué
Selon les états financiers	931,7	4,11	1 018,8	4,35	(8,5)	(5,5)
Perte de valeur au titre d'un programme de fidélisation, nette d'impôts de 2,7 \$	18,1		--			
Gain sur la disposition d'une participation dans une entreprise associée, net d'impôts de 1,6 \$	(5,4)		--			
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu, net d'impôts de 10,2 \$	28,5		28,5			
Ajustement favorable d'impôt au titre d'exercices antérieurs	--		(40,7)			
Mesures ajustées ⁽¹⁾	972,9	4,30	1 006,6	4,30	(3,3)	--

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Le programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités présentement en vigueur permet à la Société de racheter jusqu'à concurrence de 7 000 000 de ses actions ordinaires entre le 27 novembre 2023 et le 26 novembre 2024. Entre le 27 novembre 2023 et le 12 novembre 2024, la Société a racheté 7 000 000 de ses actions ordinaires à un prix moyen de 72,90 \$, pour une considération totale de 510,3 millions \$. La Société a l'intention⁽²⁾ de renouveler son programme de rachat d'actions afin de se doter d'une option supplémentaire pour utiliser ses liquidités excédentaires.

DIVIDENDES

Le conseil d'administration a déclaré, le 30 septembre 2024, un dividende trimestriel de 0,3350 \$ par action, le même montant que celui déclaré au dernier trimestre.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses actions et réclamations. La Société conteste le bien-fondé de ces actions et réclamations, et à ce stade-ci, la Société ne croit pas que ces dossiers auront une incidence importante sur la situation financière et les résultats consolidés de la Société. Toutefois, étant donné que tout litige comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces litiges ni le montant de pertes éventuelles. Aucune charge à payer ni aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

En mai 2019, deux (2) demandes d'autorisation d'actions collectives liées aux opioïdes ont été déposées en Ontario et au Québec par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs, dont, au Québec, une filiale de la Société, Pro Doc, et, en Ontario, Groupe Jean Coutu et Pro Doc. En décembre 2023, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rejeté la demande d'action collective contre Pro Doc, Groupe Jean Coutu et les défendeurs qui sont des distributeurs. Cette décision est finale, le demandeur n'ayant pas fait appel de la décision. En avril 2024, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'action collective, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. En octobre 2024, la Cour d'appel du Québec a rejeté les demandes d'autorisation d'appel des défendeurs.

En février 2020, une demande d'autorisation d'action collective liée aux opioïdes a été déposée en Colombie-Britannique par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs, dont des filiales de la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. En avril 2021, une demande d'autorisation d'une action collective liée aux opioïdes contre plusieurs défendeurs, dont Pro Doc et Groupe Jean Coutu, a été notifiée par la Ville de Grande Prairie, en Alberta. En septembre 2021, une demande d'autorisation d'une (1) action collective liée aux opioïdes contre plusieurs défendeurs, dont Pro Doc et Groupe Jean Coutu, a également été déposée par la Peter Ballantyne Cree Nation et la Lac LaRonge Indian Band, en Saskatchewan. Les allégations formulées dans ces demandes d'autorisation d'actions collectives sont similaires à celles formulées dans la demande d'autorisation d'action collective déposée en août 2018 par la province de la Colombie-Britannique contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont des filiales de la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. Toutes ces actions collectives proposées portent notamment sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, de représentations frauduleuses et inexactes, d'absence d'information ainsi que de négligence. La province de Colombie-Britannique réclame au nom du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au chapitre des charges qui auraient été engagées dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé qui seraient liés à la dépendance aux opioïdes alors que l'action collective au Québec et l'action collective proposée en Colombie-Britannique, qui ont été intentées par des usagers d'opioïdes, visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom de tous les usagers d'opioïdes directement. La Ville de Grande Prairie poursuit en son nom et au nom de tous les gouvernements locaux et municipalités canadiens et réclame un montant indéterminé en dommages-intérêts pour des coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. La Peter Ballantyne Cree Nation et la Lac La Ronge Indian Band ont déposé une demande d'autorisation d'action collective similaire contre plusieurs défendeurs et réclament en leur nom et au nom de tous les gouvernements et communautés des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada un montant indéterminé. La Société estime que ces procédures sont sans fondement et que, dans certains cas, il y a même absence de juridiction. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

En 2017, le Bureau de la concurrence du Canada a débuté une enquête relativement à la fourniture de pain commercial impliquant certains fournisseurs et détaillants canadiens, dont la Société. En se basant sur l'information disponible jusqu'à présent, la Société ne croit pas qu'elle, ni qu'aucun de ses employés, ait enfreint la *Loi sur la concurrence*. Des demandes d'actions collectives ont été déposées contre la Société, des fournisseurs et certains détaillants. Le 19 décembre 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une de ces actions collectives, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. Le 31 décembre 2021, la Cour supérieure de l'Ontario a autorisé en partie l'exercice d'une autre de ces actions collectives. La Société conteste tous ces recours autant au stade de l'autorisation qu'au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers annuels consolidés de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2016, une demande d'autorisation d'exercer une action collective a été signifiée au Groupe Jean Coutu par Sopropharm, une association constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* dont sont membres certains pharmaciens propriétaires franchisés du Groupe Jean Coutu. La demande vise à faire autoriser l'exercice de l'action collective sous la forme d'une action déclaratoire visant, entre autres, (i) à faire annuler certaines dispositions contractuelles des conventions de franchise type du Groupe Jean Coutu, notamment la clause prévoyant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments par les établissements franchisés; (ii) à obtenir la restitution de certaines prestations; et (iii) à faire réduire certaines obligations contractuelles. Le 1^{er} novembre 2018, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice de l'action collective, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. La Société conteste ce recours au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Nous avons utilisé, dans le présent rapport, diverses expressions qui pourraient, au sens de la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans le présent rapport qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les expressions « avoir l'intention de », « prévoir » et autres expressions similaires indiquent en général des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans le présent rapport font référence à des hypothèses sur les industries alimentaire et pharmaceutique au Canada, l'économie en général, notre budget annuel ainsi que notre plan d'action 2025.

Ces déclarations prospectives ne donnent pas de garantie quant à la performance future de la Société et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte qu'elles ne se réalisent pas. Les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues décrites dans nos déclarations prospectives sont présentés sous la rubrique « Gestion des risques » se trouvant dans le rapport annuel 2023 de la Société.

Nous croyons que nos déclarations sont raisonnables et pertinentes à la date de publication du présent rapport et qu'elles représentent nos attentes. La Société n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives qui pourraient être contenues dans le présent rapport, sauf si cela est requis par la loi.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

En plus de fournir des mesures du bénéfice selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), nous avons inclus certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières. Ces mesures sont présentées à titre d'information relative, elles n'ont pas de sens normalisé par les IFRS et elles ne peuvent pas être comparées à des mesures du même type

présentées par d'autres sociétés publiques.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures financières non conformes aux PCGR, aux ratios non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières, soit les mesures de gestion du capital, les mesures financières supplémentaires et le total des mesures sectorielles, au sens du Règlement (collectivement, les « mesures financières déterminées »).

Les mesures financières déterminées que nous présentons dans nos documents rendus publics sont décrites ci-dessous par type de mesures.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Le **bénéfice net ajusté** est une mesure financière non conforme aux PCGR qui, en ce qui concerne sa composition, est ajustée pour exclure les éléments spéciaux de la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans nos états financiers consolidés qui est le bénéfice net. Les éléments spéciaux peuvent inclure les charges d'acquisition et de restructuration, les gains ou les pertes sur la disposition de placements, l'amortissement et les pertes de valeur des actifs incorporels résultant d'une acquisition d'entreprise et des ajustements significatifs d'impôt au titre d'exercices antérieurs.

Pour les mesures de performance financière, nous estimons que la présentation d'un bénéfice ajusté en fonction de ces éléments, qui ne reflètent pas nécessairement la performance de la Société, permet aux lecteurs des états financiers d'être mieux informés des résultats d'exploitation de la période considérée et de la période comparative, leur permettant ainsi de mieux analyser les tendances, d'évaluer la performance financière de la Société et d'évaluer ses perspectives. Le fait d'apporter des ajustements pour ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont de nature non récurrente.

RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Le **bénéfice net dilué par action ajusté** est un ratio non conforme aux PCGR en raison du fait qu'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR est une composante. La composante non conforme aux PCGR utilisée est le bénéfice net ajusté⁽¹⁾. Le bénéfice net dilué par action ajusté est calculé en divisant le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté pour refléter les effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Nous sommes d'avis que la présentation de ce ratio, dont au moins une mesure financière non conforme aux PCGR est une composante, permet aux lecteurs des états financiers d'être mieux informés des résultats d'exploitation de la période considérée et de la période comparative. Ainsi, les lecteurs des états financiers sont en mesure de mieux analyser les tendances, d'évaluer la performance financière de la Société et d'évaluer ses perspectives. Le fait d'apporter des ajustements pour ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont de nature non récurrente.

MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Les mesures financières supplémentaires décrites ci-dessous sont, ou devraient être, communiquées périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus de la Société.

Le **chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables** est défini comme étant les ventes au détail de magasins comparables ayant plus de 52 semaines consécutives d'opérations incluant les magasins relocalisés, agrandis et rénovés. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables est une mesure établie sur la base de tous les magasins de notre

réseau, y compris ceux dont les ventes ne sont pas incluses dans les états financiers consolidés de la Société.

Les **ventes alimentaires en ligne** sont définies comme étant le total des ventes réalisées via tous nos canaux en ligne.

Le **chiffre d'affaires des pharmacies comparables (incluant le chiffre d'affaires total, de la section commerciale et des médicaments d'ordonnance)** est défini comme étant les ventes au détail de pharmacies comparables ayant plus de 52 semaines consécutives d'opérations incluant les pharmacies relocalisées, agrandies et rénovées. Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables ne fait pas partie des états financiers consolidés de la Société parce que les pharmacies sont détenues par des pharmaciens propriétaires.

Le **taux de marge brute** est calculé en divisant la marge brute par le chiffre d'affaires.

PERSPECTIVES⁽²⁾

Alors que nous entamons notre exercice 2025, les investissements importants dans la modernisation de notre chaîne d'approvisionnement sont en grande partie derrière nous, et nous nous concentrons maintenant sur la réalisation de gains d'efficacité et l'amélioration du service à notre réseau de magasins. Ces investissements nous ont également bien positionnés pour la croissance et l'expansion de notre réseau de détail au cours des années à venir. Nous prévoyons renouer avec la croissance de nos bénéfices graduellement au cours de l'exercice 2025 et nous maintenons notre objectif de croissance annuelle divulgué publiquement entre 8 % et 10 % du bénéfice net par action ajusté à moyen et à long terme.

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Les analystes financiers et les investisseurs institutionnels sont invités à participer à la conférence téléphonique portant sur les **résultats du quatrième trimestre 2024** qui aura lieu **aujourd'hui, le 20 novembre 2024, à 9h00 (HNE)**. Pour accéder à la conférence, le numéro de téléphone à composer est le (416) 764-8651 ou 1 (888) 390-0620. Les journalistes et le public investisseur pourront y accéder en mode écoute seulement.

Avis aux lecteurs : Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ainsi que le rapport de gestion du quatrième trimestre 2024 de METRO INC. sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.corpo.metro.ca - Site corporatif - Investisseurs - Résultats trimestriels 2024 - Quatrième trimestre 2024.

(1) Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

(2) Consulter la section « Informations prospectives »

SOURCE METRO INC.

Consultez le contenu original pour télécharger le multimédia :
<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/November2024/20/c4811.html>

%SEDAR: 00001783F

Renseignements : Renseignements : François Thibault, Vice-président exécutif, chef de la direction financière et trésorier, Tél. : (514) 643-1003, Service des relations avec les investisseurs : Tél. : (514) 643-1000, www.metro.ca

CO: METRO INC.

CNW 07:00e 20-NOV-24